

# IDÉES/

## Laïcité, une interminable guerre scolaire ?

**De Jules Ferry à Samuel Paty, l'histoire de la laïcité à l'école est jalonnée de conflits au cours desquels la République a su défendre une idée : il ne s'agit pas de détruire la foi que les élèves peuvent avoir, mais de leur apprendre à penser librement.**

Par  
**YVES VERNEUIL**



Professeur d'histoire de l'éducation à l'université Lyon-II.

**I**l y a eu mort d'homme. Mort d'un enseignant. Assassinat d'un professeur de la République. Il est mort pour des idées, mais pas «*de mort lente*». Il est mort parce qu'il faisait son métier, car «*la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République*» (article L.111-1 du code de l'éducation).

Le 13 janvier 2015, une semaine après les attentats contre *Charlie Hebdo*, le Premier ministre Manuel Valls avait déclaré devant l'Assemblée nationale : «*Oui, la France est en guerre contre le terrorisme, le jihadisme*



et l'islamisme radical.» Cent quarante-trois ans auparavant, le 4 mai 1877, Léon Gambetta avait lui aussi employé le champ lexical de la guerre, lorsque, dans une formule fameuse, il s'était exclamé devant la Chambre des députés : «*Le cléricalisme, voilà l'ennemi !*» Assisté-t-on à un retour en arrière, l'islamisme succédant au cléricalisme ? De fait, l'instauration de la laïcité dans l'école de la République a suscité une série de conflits – que l'on a justement appelée «la guerre scolaire» – portant sur la place de la religion dans l'enseignement. En 1882, l'instruction religieuse est supprimée des programmes scolaires, l'école devient laïque. Aux yeux de Jules Ferry, cette mesure assoit la liberté de conscience, tant celle des élèves que celle des maîtres. Mais les catholiques intransigeants dénoncent l'«*école sans Dieu*» – donc l'école du diable. En 1909, dans une lettre pastorale, les cardinaux, archevêques et évêques de France expriment leur «*réprobation*» envers «*l'école neutre*». En 1925 encore, l'assemblée des cardinaux et archevêques de France condamne les lois de la laïcité, «*contraires aux droits formels de Dieu*». La séparation de l'Eglise et de l'Ecole ne s'est pas effectuée pacifiquement (1).

Outre l'histoire et la géographie, Samuel Paty avait en charge l'enseignement moral et civique (EMC). Ce sont précisément ces enseignements qui, dans le passé, ont déjà suscité les conflits les plus violents, au point que les historiens parlent de «*guerres des manuels*». En 1882-1883, après la mise à l'index de quatre manuels d'instruction morale et civique, certains évêques exhortent les parents à détruire les livres proscrits, sous peine de refus des sacrements. En 1908-1911, après la condamnation par l'épiscopat de 14 livres d'histoire, de morale et d'instruction civique, se produit une «*seconde guerre des manuels*». Le clergé reproche à l'école laïque de ne pas vraiment respecter la neutralité. Dans une «*Déclaration aux pères de famille*», la hiérarchie catholique fait valoir que «*les parents qui confient à l'Etat leurs enfants ont le droit d'exiger que leurs croyances et leurs sentiments intimes*

*ne soient ni combattus ni froissés par un enseignement agressif*». Est encouragée la constitution d'associations de pères de famille pour surveiller l'école publique.

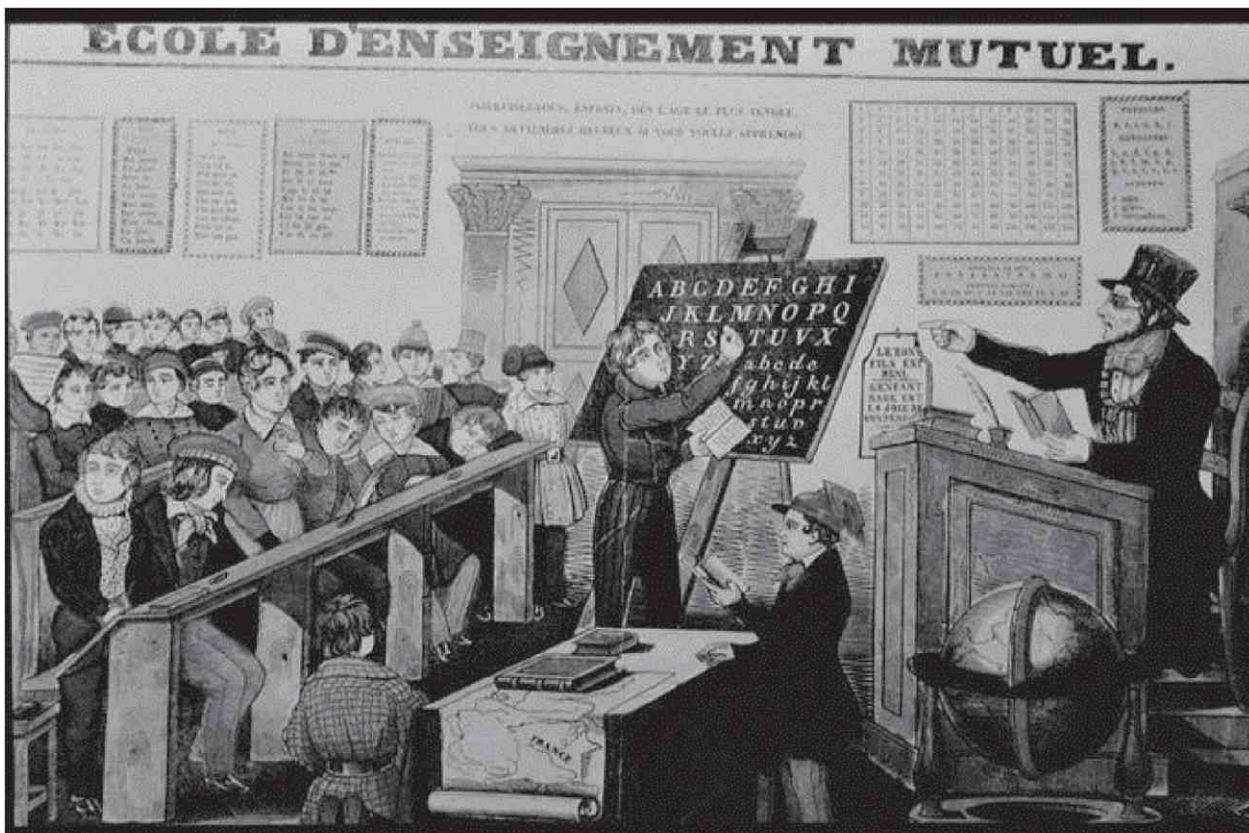
Dans une circulaire aux inspecteurs d'académie, le ministre de l'Instruction publique Gaston Doumergue dénonce «*ces ecclésiastiques et ces associations [qui] prétendent mettre en interdit les livres classiques approuvés par les commissions scolaires, susciter de véritables grèves d'écoles, proscrire l'enseignement de quelques-unes des matières obligatoires inscrites dans la loi*». Par delà les incidents qui, localement, ont pu se traduire par des manuels déchirés, brûlés ou confisqués par les curés, ainsi que par des altercations entre parents et instituteurs (mais jamais il n'y eut mort d'homme!), ce conflit traduit deux conceptions : aux «*droits de l'enfant*», l'Eglise oppose «*le droit primordial de la famille*». Dans leur déclaration de 1909, les prélats français déclarent aux parents que «*dans l'œuvre de l'éducation, l'Etat peut vous aider et vous suppléer, mais non vous supplanter. C'est à tort qu'il invoque, pour justifier ses prétentions, ce qu'on appelle "le droit de l'enfant". L'enfant n'a pas de droit qui puisse prévaloir contre les droits de Dieu*».

Lors des deux épisodes de la «*guerre des manuels*», les pouvoirs publics n'ont pas cédé. En 1883, dans sa célèbre Lettre aux instituteurs, Jules Ferry a néanmoins cherché l'apaisement, en invitant ceux-ci à se demander, «*au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque [...] s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire*». Il n'en considère pas moins que l'école n'a pas pour seule mission d'instruire : elle doit promouvoir les valeurs républicaines. «*Vous avez le devoir de faire aimer la République et la première Révolution*», déclare-t-il en 1881 lors du congrès pédagogique des instituteurs et institutrices de France. Contradiction avec la neutralité ? Mais il



est convaincu que la raison ne peut que conduire à l'adhésion à ces valeurs. La laïcité scolaire a valeur émancipatrice. Jules Ferry a toujours insisté sur le fait qu'elle n'était pas antireligieuse. Il ne s'agit pas de détruire la foi que les élèves peuvent avoir, mais de leur apprendre à penser librement. En 1903, dans un discours au congrès radical, Ferdinand Buisson y insiste : *«Pour faire un républicain, il faut prendre un enfant et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, [...] que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, qu'il soit temporel ou spirituel»*. Les leçons d'EMC portant sur la liberté d'expression doivent pouvoir y contribuer, aujourd'hui et demain. ◆

**(1) C'est seulement en 1945 que les prélats français ont reconnu la légitimité de la «laïcité de l'Etat» – tout en condamnant le «laïcisme», défini par eux comme la volonté d'imposer dans les consciences une conception matérialiste et athée de la vie humaine et de la société.**



Gravure  
(fin XIX<sup>e</sup> siècle)  
représentant  
Jules Ferry,  
le père de  
l'école laïque.  
ILLUSTRATION  
GETTY IMAGES